





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du contrat de territoire Pays de Valois

6,29 M€ POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Crépy-en-Valois, le 2 septembre 2025. Ce jour, la communauté de communes du Pays de Valois et l'agence de l'eau Seine-Normandie ont signé un contrat territorial pour renforcer la protection de la ressource en eau sur 45 communes. Doté de 6,29M€ sur six ans, dont

919 700 € consacrés à la qualité de l'eau, à la communication et à l'animation et 5,37 M€ au volet sobriété de l'eau, ce programme bénéficie d'un financement de 913 005 € de l'agence de l'eau dans le cadre de son 12e programme d'intervention. Il vise à améliorer la qualité de l'eau brute, sécuriser l'alimentation en eau potable sur un territoire exposé à des pollutions diffuses et réduire les prélèvements pour répondre au plan eau. Douze captages sont identifiés à enjeu dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Seine-Normandie : trois sont classés prioritaires au titre de la directive européenne sur l'eau potable, et neuf sont reconnus sensibles du fait de leur dégradation. Les ouvrages de prélèvement d'eau sont peu interconnectés, ce qui signifie qu'en cas de pollution ou de défaillance, il est souvent impossible de transférer de l'eau d'un réseau voisin pour maintenir l'alimentation.

Le contrat prévoit huit études de captages, des actions dédiées à la diminution des pollutions de toutes natures dont un travail conjoint avec les agriculteurs. Ces démarches sont suivies par une animatrice dédiée à la protection de la ressource en eau. Pour le volet agricole, l'objectif est que 50 % des agriculteurs s'engagent dans des pratiques favorables à la ressource.

Le contrat comprend également des actions auprès des habitants pour réduire la consommation, la modernisation des réseaux et le déploiement de la télérelève avec pour résultats attendus un rendement de réseau de 87% et une baisse des prélèvements de 7 à 10% d'ici 2030.

Cette signature marque une étape clé pour structurer l'action du territoire et agir sur les causes des déséquilibres, plutôt que d'en subir les effets.

"Le contrat de territoire du Pays du Valois fixe une trajectoire collective à l'horizon 2030 : réduire les pollutions diffuses (nitrates et phytosanitaires) sur les 12 captages du territoire. La première étape pour réduire ces pressions majeures consiste en l'amélioration des connaissances des aires d'alimentation des captages. Il s'agira ensuite, sur la base des études réalisées, de définir de façon concertée un plan d'actions suffisamment ambitieux pour reconquérir de manière pérenne la qualité de ressource en eau. L'agence de l'eau sera pleinement mobilisée pour accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de ce contrat visant à garantir, pour tous, une eau de qualité et en quantité suffisante."

Pascale Mercier, directrice territoriale des Vallées d'Oise de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

"Ce contrat offre à notre territoire un cadre clair, partagé et opérationnel pour répondre aux enjeux de l'eau. Il renforce notre capacité à agir sur l'ensemble des captages vulnérables, à accompagner les agriculteurs et la population dans la transition des pratiques et à améliorer la performance de nos réseaux. Un travail important d'identification des diverses sources de pollutions (individuelles, urbaines, industrielles et agricoles) sera entrepris. En s'appuyant sur une stratégie validée, une animation dédiée et une gouvernance renforcée, il nous permet de viser des résultats concrets à court et moyen terme." Didier Doucet, président de la Communauté de communes du Pays de Valois.

UN TERRITOIRE SOUS PRESSION, ENTRE FRAGILITÉ DES CAPTAGES ET PERTES EN RÉSEAU 1/2





Une ressource vulnérable et morcelée

Le territoire du Pays de Valois est confronté à une vulnérabilité importante de sa ressource en eau principale. Depuis janvier 2023, la Communauté de communes du Pays de Valois (CCPV) a pris la compétence "Alimentation en eau potable" sur 45 communes avec 32 points de production. Chaque unité de distribution repose généralement sur une seule ressource, ce qui limite fortement les possibilités de secours en cas de défaillance. Les interconnexions restent rares et ponctuelles, comme entre Lévignen et Gondreville ou entre Antilly et Betz.

La qualité de l'eau est également préoccupante. Le territoire compte deux captages prioritaires et neuf captages sensibles selon le SDAGE. Certains, comme Gondreville, Boursonne ou Montagny-Sainte-Félicité, présentent des dépassements du seuil de 50 mg/l en nitrates ; réguliers à Gondreville et ponctuels à Montagny-Sainte-Félicité ; rendant l'eau brute non conforme sans traitement. Beaucoup comme Boullarre, Cuvergnon, Antilly sont affectés par des métabolites de pesticides (chloridazone, chlorothalonil), au-delà des limites de qualité mais l'eau reste consommable.

La stratégie de préservation de la ressource adoptée par la CCPV en 2025 fixe une trajectoire claire d'ici 2030 : ramener les nitrates sous les 40 mg/l sur les captages dits médiocres, et réduire l'usage des substances phytosanitaires via une meilleure gestion des aires d'alimentation de captages.

Par ailleurs, près de 15 % du territoire est concerné par des AAC (aires d'alimentation de captages), dont certaines restent encore à délimiter.

L'enjeu est double : sécuriser à court terme l'alimentation en eau potable et engager à long terme la reconquête de la qualité des ressources. Ce constat partagé fonde le programme d'actions du contrat signé aujourd'hui.

UN TERRITOIRE SOUS PRESSION, ENTRE FRAGILITÉ DES CAPTAGES ET PERTES EN RÉSEAU 2/2



Des pertes d'eau encore importantes et un effort de sobriété engagé

Sur le plan quantitatif, le Pays de Valois connaît une pression significative sur sa ressource en eau potable. Le volume mis en distribution en 2023 atteint 2,58 millions de m³, pour un besoin de pointe proche de 15 000 m³ par jour. Les pertes d'eau restent élevées : 432 000 m³ d'eau sont perdus ou non comptabilisés en 2023, soit près de 17 % des volumes mis en distribution. Le rendement primaire du réseau s'établit à 83,6 % en 2023, en amélioration constante depuis 2019, mais reste en deçà des objectifs fixés.

La stratégie territoriale vise une réduction de 39 % des volumes perdus d'ici 2030, soit une économie de plus de 216 000 m³ par an. Pour y parvenir, la collectivité s'appuie sur de nouveaux contrats de délégation de service public intégrant des outils modernes : sectorisation, capteurs acoustiques, dispositif d'alerte en cas de fuites télérelève, suivi régulier du niveau de la ressource en eau. L'objectif est d'atteindre un rendement global de 87 % d'ici la fin du contrat.

En parallèle, la consommation domestique moyenne s'établit à 125 litres par jour et par habitant, avec de fortes disparités entre unités de distribution (de 62 à 180 l/j/hab.). Le contrat vise à stabiliser cette consommation malgré la croissance démographique, le développement économique et les tensions liées au changement climatique. L'objectif global est de réduire les prélèvements de 7 à 10 % d'ici 2030.

UN PROGRAMME STRUCTURÉ EN QUATRE VOLETS : CONNAÎTRE, RECONQUÉRIR, ÉCONOMISER, COMMUNIQUER

Le contrat territorial du Pays de Valois repose sur guatre axes d'intervention complémentaires.



Mieux connaître et prévoir pour mieux agir

Le premier volet vise à mieux connaître les territoires vulnérables pour cibler efficacement les actions à conduire mais aussi à interroger et repenser l'alimentation en eau potable tant sur des enjeux de qualité, de quantité que de sécurisation des réseaux tout en s'assurant de la pertinence des solutions face aux pressions futures comme les effets du changement climatique. D'ici 2028, huit études d'aires d'alimentation de captages (AAC) seront engagées, notamment sur les ouvrages d'Antilly, Gondreville, Péroy-les-Gombries, Cuvergnon, Acy-en-Multien, Boullarre, Montagny-Sainte-Félicité, Rosoy-en-Multien et Lévignen. Ces études permettront de délimiter les bassins versants, d'identifier les zones critiques et de hiérarchiser les sources de pollution. Sur certains captages, des diagnostics territoriaux multi- pressions viendront compléter l'analyse, afin de croiser les facteurs d'impact agricoles, urbains ou domestiques avec la pollution de la ressource en eau. Les résultats serviront de base à l'élaboration de plans d'actions localisés et adaptés au contexte de chaque aire d'alimentation. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable finalisé en 2026 visera de son côté à améliorer les connaissances sur la ressource en eau, sur le patrimoine, sur les besoins et usages afin de proposer des scénarios technico-économiques, mêlant viabilité technique, faisabilité économique et robustesse face aux pressions actuelles et futures.



Reconquérir la qualité de l'eau par l'évolution des pratiques agricoles

Le contrat mobilise plusieurs outils pour accompagner les agriculteurs volontaires vers des **pratiques plus vertueuses sur le plan environnemental**, tout en tenant compte de leurs contraintes économiques.

- Paiements pour services environnementaux (PSE): dès 2025, un dispositif de rémunération volontaire est initié sur les AAC de Vaumoise, Vauciennes et Boursonne. Il permettra de valoriser des pratiques comme la diversité culturale, la fauche tardive, la réduction des doses d'azote ou des indicateurs de fréquence de traitement (IFT) plus faibles. L'objectif est d'engager au moins 50 % des exploitants concernés.
- Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC): à partir de 2027, le contrat prévoit l'ouverture d'un projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) à enjeux eau, incluant formations et accompagnement personnalisé. Il vise à inciter au moins 10 % des agriculteurs à contractualiser sur la durée.
- Cultures à bas niveaux d'intrants (BNI): en lien avec le PCAET, le contrat soutient le développement de cultures moins dépendantes des engrais et pesticides chimiques, comme les légumineuses ou les mélanges fourragers. À ce jour, les cultures BNI représentent seulement 2 % de la SAU des AAC de Vaumoise, Vauciennes et Boursonne. Un objectif d'augmentation à 4% est fixé à horizon 2030, accompagné d'une réflexion sur la structuration des filières et les débouchés économiques.

Le contrat mobilise 6,24 millions d'euros jusqu'en 2030, avec un financement de 900 000 € assuré par l'agence de l'eau

Le contrat mobilise une animatrice à temps plein pour la protection de la ressource en eau.



3

Réduire les pertes et maîtriser les consommations

Le troisième pilier du programme s'attache à réduire les pertes d'eau dans les réseaux et à stabiliser les consommations, dans un contexte de tension croissante sur la ressource. En 2023, les pertes d'eau sur l'ensemble du réseau atteignent plus de 430 000 m³ par an, soit environ 17 % des volumes mis en distribution. Le contrat fixe un objectif de réduction de 39 % de ces pertes 2030. en s'appuyant sur une stratégie coordonnée : sectorisation du réseau, déploiement de capteurs acoustiques détecter les pour fuites. renouvellement des conduites anciennes généralisation de la télérelève pour permettre une détection rapide des anomalies.

4

Communiquer pour mieux protéger la ressource en eau

Le quatrième volet porte sur la communication et la sensibilisation afin de mobiliser l'ensemble des acteurs autour de la préservation de la ressource en eau. Les élus seront sensibilisés aux enjeux de l'eau et du climat à travers des ateliers dédiés, et au moins un événement grand public sera organisé chaque année pour informer et impliquer la population. Le programme s'appuiera sur un partenariat avec le centre permanent d'initiative à l'environnement (CPIE) du département pour proposer des journées thématiques et animations. Par ailleurs, les usagers les plus consommateurs, notamment les bailleurs sociaux, les établissements scolaires et les entreprises, seront accompagnés pour identifier les gisements d'économie d'eau. Des kits hydro-économes seront distribués à destination des ménages et des collectivités. Un atelier participatif, prévu d'ici 2026, viendra renforcer la mobilisation des acteurs autour de la sobriété.

Un bilan de mi-parcours sera réalisé en 2028 pour évaluer les avancées et, si nécessaire, ajuster le programme. Cette gouvernance partagée garantit un suivi rigoureux des engagements, dans une logique transparente et adaptative.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION S'ÉQUIPER DE KIT ÉCONOMIE D'EAU

ÉQUIPEZ-VOUS D'UN KIT ÉCONOMIE D'EAU

















CAMPAGNE DE COMMUNICATION

ECONOMISER L'EAU

5 RÉFLEXES

POUR ÉCONOMISER L'EAU



Vérifiez les fuites et suivez votre consommation d'eau



Relevez les chiffres de votre compteur le soir et vérifiez s'ils ont changé au réveil. Si vous avez un compteur télérelevé, surveillez votre consommation depuis votre espace client.

1 robinet qui goutte = environ 1001/j



Installez des mousseurs sur les robinets de l'évier, du lavabo et de la douche

= jusqu'à 60% d'eau d'économisée



Privilégiez les douches plutôt que les bains

Une douche rapide consomme 35 à 60l d'eau quand un bain consommera a minima 150l.



Installez un système de récupération d'eau de pluie

Permet de réduire sa consommation d'eau potable en utilisant une ressource gratuite (arrosage jardin, lavage voiture etc) = jusqu'à 40% d'économie.



Remplissez votre lave-linge et votre lave-vaisselle correctement



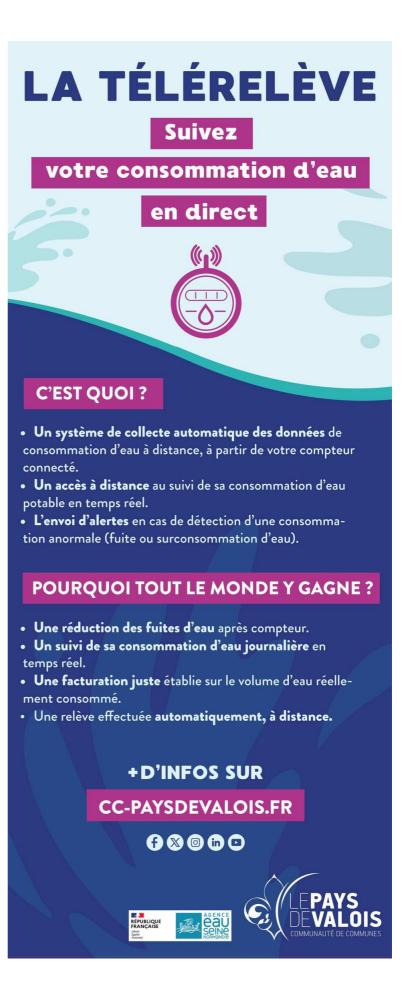
Un lave-linge consomme entre **40 et 60l** d'eau par cycle, peu importe la charge (sauf pour les modèles avec détection de charge). Comme pour le lave-vaisselle.







CAMPAGNE DE COMMUNICATION LA TÉLÉRELÈVE



PILOTAGE & ACCOMPAGNEMENT: QUI FAIT QUOI?

La Communauté de communes du Pays de Valois regroupe 62 communes et environ 55 000 habitants sur 614 km², à l'est du département de l'Oise. Depuis le 1 er janvier 2023, la communauté de communes exerce la compétence « alimentation en eau potable » sur 45 communes sélectionnées, après un vote favorable des conseils municipaux concernés. Elle gère ce service au travers de plus de 416 km de réseaux, 33 ouvrages de prélèvements, 54 réservoirs et plus de 19 500 branchements.

La Communauté de Communes du Pays de Valois élabore depuis 2024 une stratégie territoriale dédiée à la qualité et à la gestion durable de l'eau potable, en structurant notamment le contrat territorial Eau et Climat signé aujourd'hui.

Elle assure le pilotage global du programme, en lien étroit avec les acteurs locaux : exploitants agricoles, élus municipaux, services techniques, et opérateurs du secteur.

À ce titre, elle garantit l'animation du contrat, l'accompagnement technique des projets et le suivi régulier des résultats.

www.cc-paysdevalois.fr



Bargny









L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application des principes pollueur-payeur et préleveur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substance toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des captages dégradés par les pollutions diffuses, préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins, et des zones humides. L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention qui fixe les grandes priorités d'action pour six ans.

www.eau-seine-normandie.fr



CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Seine-Normandie Mélissa Magoutier magoutier.melissa@aesn.fr 03.44.30.41.22 CONTACTS PRESSE

Communauté de communes du Pays du Valois Delphine Luc delphine.luc@cc-paysdevalois.fr 07 61 58 91 92

